



COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

L'AVENIR ENTRE VILLE ET NATURE

**Avenant N°1 A LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2025**

**LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
D'HEYRIEUX**

ET

COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Entre

Collines Isère Nord Communauté, située 316 Rue du Colombier - 38540 HEYRIEUX, représentée par son président, René PORRETTA, selon délibération n° ----- du 20 juin 2024, et désignée sous le terme « L'Administration », d'une part

Et

Le Centre Social et Culturel d'Heyrieux, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé, 8 Rue Louis Pasteur - 38540 HEYRIEUX, représentée par la présidente, Tasia HASAPIS dûment mandatée, et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part,

N° SIRET : 326 069 143 00013

Vu la délibération n°22/008 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale

Vu la convention d'Objectifs et de Moyens 2022-2025 signée le 06/10/2022 entre les deux parties,

ETANT PRECISE QUE

✓ « L'Administration » a confié la gestion de certains de ses services petite enfance/enfance/jeunesse à des associations, dans la continuité du mode de gestion retenu par les communes avant transfert de compétence au 1er janvier 2010.

✓ La convention d'objectifs et de moyens a prolongé et précisé, pour chaque association en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, la convention cadre signée entre « L'Administration » et lesdites associations.

✓ L'Association Familles rurales, gestionnaire historique de l'ALSH extrascolaire intercommunal de Diémoz, a décidé d'arrêter la gestion de ce service selon le courrier en date du 15 avril 2024 adressé à la commune de Diémoz, transféré à COLL'in Communauté en date du 23 avril 2024.

✓ Le Centre Social et Culturel d'Heyrieux, gestionnaire historique de plusieurs services communautaires « petite enfance, enfance, jeunesse » a affirmé son souhait et sa capacité de reprendre la gestion de l'ALSH intercommunal de Diémoz dès à présent (courrier du 03 juin 2024 reçu à COLL'in Communauté le 04 juin 2024).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

A compter du 08 juillet 2024, la délégation de gestion confiée par COLL'in Communauté au Centre Social et Culturel d'Heyrieux est étendue à la gestion de l'ALSH intercommunal situé à Diémoz.

Les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 signée avec le CSCH en date du 06/10/2022, conformément à la délibération communautaire n°22/008 du 10 février 2022, sont sans changement.

Article 4 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution des présentes est du ressort du tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Heyrieux, le

Tasie HASAPIS

Présidente de
L'Association Centre Social
et Culturel d'Heyrieux

René PORRETTA

Président de
COLL'in Communauté